

- FICHE D'ADHESION -
Saisie d'annonces à destination du Boamp / Joue
Sur le portail internet www.klekoon.com

Identification de l'organisme public

Votre établissement
Adresse (Rue)
Adresse (code postal)
Adresse (Ville)
Nom / prénom du
représentant
Immatriculation:
Service
Fonction
Téléphone et Fax
Email:

DESIGNATION DU SERVICE DE SAISIE
MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT et sans engagement

- ☛ La convention signée entre le Boamp et Klekoon vous permet de saisir vos annonces sur un site dit « **Concentrateur d'annonces** » tel que Klekoon, conformément aux exigences techniques du Boamp.
- ☛ Après leur saisie sur le site www.klekoon.com, vos annonces seront envoyées automatiquement au Boamp voir au Joue s'il y a lieu pour la diffusion.
- ☛ Votre relation administrative avec le Boamp demeure inchangée. Ce dernier continuera de vous facturer directement.

OUI, je souhaite bénéficier gratuitement et sans engagement de ma part du service de saisie en ligne sur le portail www.klekoon.com.

Fiche d'adhésion à faxer au **01 70 64 66 08** ou à retourner par courrier à l'adresse suivante :

KLEKOOON - Service Support Technique
12 rue Paul Langevin 93270 SEVRAN

Fait à :

Signature :

Le :

Cachet de l'organisme

Conditions générales
Saisie d'AAPC à destination du Boamp / Joue
sur le site www.klekoon.com

I – Descriptif du service

Klekoon s'engage à mettre à disposition de l'annonceur (l'acheteur public) un service de saisie en ligne d'annonces à destination du BOAMP / JOUE sur son portail internet www.klekoon.com. Cette application informatique a obtenu l'agrément de la Direction des Journaux Officiels (DJO). L'accès à ce service suppose l'acceptation de toutes les conditions énumérées ci-après.

II – Utilisation du service de saisie en ligne

Afin de pouvoir utiliser ce service, l'annonceur devra être inscrit sur le site du Boamp et disposer de ses codes d'accès.

III Engagement et responsabilités de Klekoon

Klekoon met à disposition gratuitement de l'acheteur public son portail internet www.klekoon.com accessible 24h/24 et 7j/7.

Klekoon ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une erreur de saisie émanant de l'annonceur.

En cas d'interruption de service imprévue, l'annonceur pourra toujours s'orienter sur le site du Boamp ou d'autres médias proposant ce type de service.

IV - Durée

Le service de saisie mis à disposition par Klekoon sera disponible pendant la durée de validité de la convention « Concentrateur d'annonces » signée entre Klekoon et le Boamp.

L'annonceur n'est engagé sur aucune durée, et est libre de stopper à tout moment la prestation de saisie d'annonces sur le site de Klekoon.

V - Clause de résiliation

La dénonciation pourra être prononcée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'un simple courrier, et ce sans précision de motif.

En cas de non-respect par l'annonceur à ses obligations, Klekoon se réserve le droit de suspendre immédiatement les services fournis.

L'acheteur public ne pourra en aucun cas prétendre à un recours ou dédommagement de quelque nature que ce soit.

VI - Divers

L'annonceur adhérent à ce service pourra se prévaloir d'être partenaire de Klekoon et utiliser les logo, plaquettes, autocollants et autres supports appartenant à Klekoon pendant toute la durée de son adhésion.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, l'annonceur dispose d'un droit de vérification et de rectification des informations le concernant.

VII - Litige

Tout litige de quelque nature qu'il soit, lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis à un règlement amiable entre les parties.

Date :

Signature :

Cachet de votre établissement